



CAP NYC

Congrès des peuples autochtones
Conseil national de la jeunesse

JEUNES SANS-ABRI

Les jeunes autochtones hors réserve représentent une part disproportionnée des jeunes sans-abri au Canada. Durant la pandémie, tous les problèmes relatifs à l'accès aux déterminants sociaux de la santé sont amplifiés.

Les jeunes sans-abri sont en outre un groupe plus vulnérable à la COVID-19 et aux répercussions associées, puisqu'ils doivent bien souvent faire passer leur survie et leurs besoins de base avant des questions comme l'hygiène ou la distanciation.

Certains jeunes évitent aussi les services d'hébergement par crainte d'un risque potentiellement accru d'exposition à la COVID-19.

Il existe des exemples de mesures palliatives adoptées antérieurement pour aider les personnes sans-abri hors réserve. Par le passé, des refuges pour hommes à l'Île-du-Prince-Édouard étaient partiellement financés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cela a pris fin en 2006, lorsque ces financements ont été redirigés pour répondre aux besoins des personnes autochtones vivant dans les réserves. Une grande partie des aides au logement pour les peuples autochtones hors réserve sont destinés uniquement aux femmes et pas aux hommes.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte plusieurs facteurs auxquels font face les jeunes autochtones sans-abri :

- L'itinérance est une barrière pour accéder à des programmes et des services. Sans logement adéquat, les jeunes ont moins de chances d'accéder à des services de soutien en santé mentale ou de soins de santé.
- L'hiver complique encore plus la situation des personnes sans-abri.
- Le racisme présent dans le système des refuges crée une coupure.
- Les obstacles aux déterminants sociaux de la santé sont amplifiés avec la COVID-19. Cela devrait attirer l'attention sur les droits des personnes autochtones vivant hors réserve, en particulier les droits liés aux questions de santé, notamment l'accès à un logement adéquat.
- L'itinérance est désormais plus visible : pendant la pandémie, il n'est plus autorisé d'être hébergé par des amis, de dormir « d'un sofa à l'autre », etc.
- Le bien-être des enfants est également affecté, puisque le contact entre les enfants et leurs familles a été restreint en raison de la COVID-19.

Le Conseil national de la jeunesse (CNJ) du CPA rassemble des représentants provinciaux et territoriaux de la jeunesse originaires de tout le Canada, qui ont pour rôle de défendre les droits, les besoins et les intérêts des jeunes autochtones hors réserve au niveau national.

Le CNJ du CPA se préoccupe particulièrement des facteurs socioéconomiques touchant les peuples autochtones du Canada vivant hors réserve. Par conséquent, le CNJ du CPA cherche à explorer comment les jeunes autochtones du Canada peuvent s'impliquer activement dans les processus politiques qui affectent leurs vies, leurs familles et leurs communautés.

La pandémie de COVID-19 a confronté les jeunes autochtones à des problèmes uniques à travers le pays. Ce site permet au CPA de leur donner accès à des ressources et des informations pour les aider à traverser cette période difficile, tout en maintenant un sentiment de communauté vital.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : capyouth.ca